

013/016

L'AN DEUX MILLE TREIZE
LE 27 mars à 18 heures

Présents : Danièle BORDAIS, Yvette PAZ, Henri FRAISSE, Betty FOURNIER, Bernard DOAT, Danielle CONDO, Germinal GRINO, Paulette VERGNES Dominique DUASO-ORTAS, Jean-Marie BIRBES. Joseph POMAR .

Excusés : Michèle RIEUX, Martine PALMIERO, Marie Françoise JOURNES

Absents : Mohamed EDDAH, Sandrine GOMEZ

INCINERATION DES TICKETS « FAÎTES DE LA SOLIDARITE 2013

La Vice-Présidente, Danièle BORDAIS, informe l'Assemblée que les tickets invendus de « Faîtes de la Solidarité » organisée par le C.C.A.S. et les partenaires en 2013, en provision chez le Receveur Percepteur, doivent être incinérés conformément à la législation.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré,
DECIDE l'incinération des tickets invendus de « Faîtes de la Solidarité » 2013 d'une valeur totale de 2193.00 Euros.

NATURE DES VALEURS	NOMBRE	QUOTITE	SERIE	DU NUMERO	AU NUMERO	MONTANT
TARIF BLEU	206	3	1	195	400	618
TARIF JAUNE	96	0	1	105	200	0
TARIF ORANGE	105	15	1	96	200	1575

DONNE POUVOIR à la Présidente et Vice-Présidente de signer toutes pièces nécessaires à la mise en place de la présente.

Monsieur le Receveur Percepteur est chargé de faire respecter la présente délibération.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
ET EXECUTOIRE
Transmis en Préfecture.
Publié le 02 avril 2013.

La Présidente,
Michèle RIEUX.